

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	27
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2026

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, HAMARD, LOOTEN, PLUMEAU, DAUPHIN, ETIENNE, COMTAT, PASCAL et RATHOUZE Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, CIANELLI, KRAWCZYK, DE MEULEMEESTER, LE BORGNE, GAUER, CHARRIERE, CAUVIGNY et DURIS.

ABSENTS : -

PROCURATIONS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame KRAWCZYK.

Délibération n° 03-03-2026 : Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération n°02-03-2026 du 20/03/2026 fixant le nombre d'adjoints à 8 (huit),

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame PASCAL présente une liste composée de :

Madame PASCAL

Monsieur PONSY

Madame BOISSET

Monsieur OLIVE

Madame BONAMI

Monsieur CORPELET

Madame SUTRA

Monsieur DI VALENTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

- Liste conduite par Madame PASCAL : vingt-cinq (25) voix

La liste conduite par Madame PASCAL ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| - 1 ^{er} adjoint au Maire | Madame PASCAL |
| - 2 ^{ème} adjoint au Maire | Monsieur PONSY |
| - 3 ^{ème} adjoint au Maire | Madame BOISSET |
| - 4 ^{ème} adjoint au Maire | Monsieur OLIVE |
| - 5 ^{ème} adjoint au Maire | Madame BONAMI |
| - 6 ^{ème} adjoint au Maire | Monsieur CORPELET |
| - 7 ^{ème} adjoint au Maire | Madame SUTRA |
| - 8 ^{ème} adjoint au Maire | Monsieur DI VALENTIN |

Le Conseil Municipal, à la majorité,

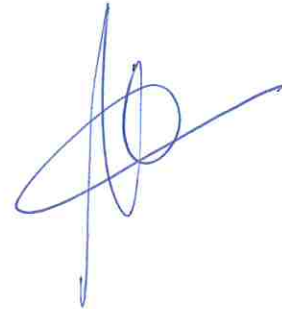
- **APPROUVE** l'élection des adjoints ;
- **CHARGE** Monsieur ou Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à CLARENSAC, le 20 mars 2026

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **23 MARS 2026**
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le **23 MARS 2026**